

---

## Discussion du GAC sur la piste de travail 2 - Recommandations et impacts sur la responsabilité

### Séance 16 - Discussion du GAC sur les recommandations et les impacts de la piste de travail 2

---

#### Table des matières

Objectifs de la séance	1
Contexte	2
Rapport final de la piste de travail 2	2
Rapport d'évaluation de l'organisation ICANN	3
Approbation des recommandations du rapport final de la piste de travail 2 par le Conseil d'administration	3
Soutien potentiel de l'organisation ICANN au GAC et à d'autres communautés	4
Rapport de l'organisation ICANN sur l'avancement de la mise en œuvre	4
Domaines de mise en œuvre du GAC	4
Ordre du jour	5
Principaux documents de référence	5
Informations complémentaires	6

#### Objectifs de la séance

Avec l'adoption des recommandations de la piste de travail 2 (WS2) sur la responsabilité par le Conseil d'administration de l'ICANN en novembre dernier, l'organisation ICANN et les groupes communautaires individuels ont désormais l'obligation d'entreprendre la mise en œuvre de ces recommandations. En vertu des résolutions du Conseil d'administration, la communauté de l'ICANN devrait mettre en œuvre les recommandations de la piste de travail 2 avec le soutien de l'organisation ICANN, si cela s'avérait nécessaire.

Au cours de cette séance, les membres du GAC examineront les recommandations de la piste de travail 2 ayant une incidence sur le GAC et fourniront des directives sur les processus et les priorités de mise en œuvre. Dans le cadre de ces discussions, le GAC examinera également les possibilités de suivi des efforts de la piste de travail 2 (p. ex., examen des questions relatives à la juridiction).

## Contexte

En mars 2014, l'Agence nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis (NTIA) a annoncé son intention de transférer la supervision des fonctions de l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (IANA) du gouvernement des États-Unis à l'ICANN. À ce moment-là, il a été demandé que tout plan de transition proposé devrait bénéficier d'un large soutien communautaire et respecter les principes suivants :

- soutenir et renforcer le modèle multipartite ;
- préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet ;
- répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial ;
- préserver le caractère ouvert de l'Internet ; et
- éviter que l'ICANN devienne une organisation dirigée par des gouvernements ou une organisation intergouvernementale.

Le Groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité) a été chargé d'élaborer des recommandations pour permettre la transition de l'IANA qui a adhéré aux principes de la NTIA.

La piste de travail 1 (WS1) est focalisée sur des mécanismes de renforcement de la responsabilité de l'ICANN dont la mise en place doit s'aligner avec les délais établis pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. La piste de travail 1 a conclu son travail en février 2016 et le rapport de ce groupe a été approuvé par les organisations membres de l'ICANN (y compris le GAC) et adopté par le Conseil d'administration en mars 2016.

La piste de travail 2 (WS2) est focalisée sur des solutions à certains aspects liés à la responsabilité dont le délai de mise en œuvre était censé dépasser celui fixé pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. La piste de travail 2 a conclu son travail en juin 2018 avec le rapport final de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité (ci-après le rapport final de la piste de travail 2) (voir <https://www.icann.org/en/system/files/files/ccwg-acct-ws2-final-24jun18-en.pdf>) et les organisations membres (y compris le GAC) ont approuvé le rapport final de la piste de travail 2 en novembre 2018.

### Rapport final de la piste de travail 2

Le rapport final de la piste de travail 2 comprenait une liste complète de près de 100 recommandations individuelles qui ont été présentées dans huit domaines :

1. Diversité du travail communautaire sur les politiques\*
2. Lignes directrices pour la destitution de bonne foi des membres du Conseil d'administration\*
3. Droits de l'homme\*

4. Juridiction\*
5. Amélioration du bureau de l'Ombudsman de l'ICANN
6. Accroissement de la responsabilité des SO et des AC\*
7. Responsabilité du personnel
8. Transparence\*

Chacun des huit (8) domaines thématiques contenait plusieurs recommandations sous-thématiques. Six de ces domaines (identifiés par un « \* » ci-dessus) semblent contenir des implications pour la mise en œuvre opérationnelle du GAC ou pour d'autres travaux, y compris la diversité, la destitution de bonne foi des membres du Conseil, les droits de l'homme, la juridiction, l'accroissement de la responsabilité et de la transparence des SO et AC. Au total, quarante-deux (42) recommandations distinctes méritent l'attention et l'examen du GAC.

### **Rapport d'évaluation de l'organisation ICANN**

Avant de finaliser les recommandations de la piste de travail 2, le Conseil d'administration avait demandé à l'organisation ICANN de préparer un rapport d'évaluation de la mise en œuvre, y compris des estimations des ressources, en vue de l'examen final du rapport final de la piste de travail 2 et de ses recommandations par le Conseil d'administration. Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 (ci-après, le rapport d'évaluation) a été élaboré par l'organisation ICANN pour répondre à ce besoin. Il a été complété le 5 novembre 2019 (voir - [https://community.icann.org/display/WEIA/Public+Documents?preview=/120819602/120819621/WS2 Implementation Assessment Report 5Nov2019.pdf](https://community.icann.org/display/WEIA/Public+Documents?preview=/120819602/120819621/WS2+Implementation+Assessment+Report+5Nov2019.pdf)) et n'a pas fait l'objet d'un forum de consultation publique.

### **Approbation des recommandations du rapport final de la piste de travail 2 par le Conseil d'administration**

Le 7 novembre 2019, le Conseil d'administration de l'ICANN a examiné les recommandations du rapport final de la piste de travail 2 et du rapport d'évaluation de l'organisation ICANN et a donné son approbation finale aux recommandations du rapport final de la piste de travail 2.

Le Conseil d'administration a fondé son l'adoption par le Conseil d'administration du rapport final de la piste de travail 2 et de toutes ses recommandations consensuelles est à l'origine des instructions suivantes adressées à l'organisation ICANN : XXX

- Procéder à la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 en commençant par l'adoption des recommandations (en utilisant les considérations mentionnées dans le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2) ;
- Commencer la mise en œuvre des recommandations qui permettent avancer sans attendre un cycle de budgétisation ; XXX YYY

- Appuyer les parties des recommandations de la piste de travail 2 dont la mise en œuvre est du ressort de la communauté ; et
- Fournir régulièrement des rapports sur l'état de la mise en œuvre au Conseil d'administration

### Soutien potentiel de l'organisation ICANN au GAC et à d'autres communautés

Selon le rapport d'évaluation, le Conseil d'administration de l'ICANN a déterminé que « la hiérarchisation et la préparation des recommandations de mise en œuvre de la piste de travail 2 seront facilitées par le biais des processus de budgétisation et de planification ». Cela signifie que pour planifier la mise en œuvre de la piste de travail 2 de l'organisation ICANN, cette dernière peut d'abord identifier et faire avancer les recommandations qui n'ont pas besoin d'un cycle budgétaire pour leur mise en œuvre. Deuxièmement, l'organisation peut alors avoir la capacité de fournir du soutien à la communauté de l'ICANN pour les parties des recommandations de la piste de travail 2 dont la mise en œuvre est du ressort de la communauté. Cela peut avoir une incidence sur les décisions du GAC sur la hiérarchisation de la mise en œuvre. Enfin, l'organisation peut identifier le cycle budgétaire futur et les délais estimés pour toutes les recommandations individuelles restantes à mettre en œuvre.

### Rapport de l'organisation ICANN sur l'avancement de la mise en œuvre

L'organisation ICANN prévoit que le rapport sur l'état de la mise en œuvre de la piste de travail 2 abordera probablement un certain nombre de domaines, notamment :

- Se concentrer sur les progrès de la mise en œuvre de l'organisation
- Inclure le progrès de la mise en œuvre de la communauté, s'il était disponible
- Inclure les données agrégées de la piste de travail 2 par thème, p. ex. diversité, droits de l'homme plutôt que par chaque sous recommandation
- Progrès de la diversité (les données sont affichées, le cas échéant, sous forme de graphique avec les étapes clés indiquées)
- Fréquence de la publication :
  - trimestrielle ou semestrielle
  - Section incluse dans le rapport annuel de l'ICANN
- Coordination :
  - La MSSSI coordonnera la collecte de données des PME
  - Préparer un projet de rapport pour l'examen des PME avant sa publication

### Domaines de mise en œuvre du GAC

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 est utilisé par l'organisation pour aider à élaborer un plan de mise en œuvre des près de 100 recommandations de la piste de travail 2. Le rapport d'évaluation a reconnu que la mise en œuvre des recommandations sera une « entreprise organisationnelle importante qui nécessitera d'un plan de mise en œuvre détaillé et qui prendra un certain nombre d'années ».

Il est intéressant de noter que le rapport d'évaluation prend soin de préciser que « le rapport ne traite pas de la faisabilité de la mise en œuvre de ces recommandations par les organisations de soutien (SO) et les comités consultatifs (AC). C'est une considération qui appartient à la communauté ». (Voir les pages 4 et 5 du rapport d'évaluation). Le rapport d'évaluation reconnaît en outre que « plusieurs recommandations exigent un travail communautaire. Les plans de mise en œuvre des SO et des AC devront prendre en compte la hiérarchisation et le calendrier d'activités au fur et à mesure que les ressources doivent être allouées » (voir la page 5 du rapport d'évaluation).

Le personnel de soutien du GAC a examiné de près le rapport final de la piste de travail 2 et a identifié les quarante-deux (42) recommandations individuelles ayant une incidence sur le GAC d'une manière ou d'une forme quelconque. Chacune de ces recommandations individuelles dans les huit (8) domaines du rapport final de la piste de travail a été présentée dans un document distinct qui servira à informer les discussions et les délibérations du GAC lors de la réunion publique de Cancun. Le document d'inventaire peut être trouvé ici - <https://gac.icann.org/working-group/gac-operating-principles-evolution-working-group-gope-wg-wg-doc-head>.

L'objectif de l'effort du personnel pour identifier les recommandations applicables au GAC est tout simplement de dresser un inventaire de la portée des recommandations appelant à la mise en œuvre du GAC. Les plans de mise en œuvre et les priorités pour répondre à ces recommandations seront élaborés par les membres du GAC.

## Ordre du jour

Au cours de cette séance, les participants au GAC examineront l'inventaire des recommandations qui intéressent ou qui ont un impact direct sur le GAC ; ils discuteront de la façon dont celles-ci pourraient être évaluées, hiérarchisées et mises en œuvre de manière efficace.

## Principaux documents de référence

- Rapport final de la piste de travail 2 du CCWG (juin 2018) - <https://www.icann.org/en/system/files/files/ccwg-acct-ws2-final-24jun18-en.pdf>
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la piste de travail 2 du CCWG (novembre 2019) - [https://community.icann.org/display/WEIA/Public+Documents?preview=/120819602/120819621/WS2%20Implementation%20Assessment%20Report\\_5Nov2019.pdf](https://community.icann.org/display/WEIA/Public+Documents?preview=/120819602/120819621/WS2%20Implementation%20Assessment%20Report_5Nov2019.pdf)

- Résolutions du Conseil d'administration de l'ICANN approuvant les recommandations de la piste de travail 2 (7 novembre 2019) - <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2019-11-07-en#2.c>
- Recommandations spécifiques du rapport final de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité en matière de responsabilité pour les SO et les AC - (voir <https://gac.icann.org/working-group/gac-operating-principles-evolution-working-group-gope-wg#wg-doc-head>)

## Informations complémentaires

- Piste de travail 2 - Amélioration de la page d'accueil du renforcement de la responsabilité de l'ICANN - <https://community.icann.org/display/WEIA>

## Gestion des documents

<b>Réunion</b>	ICANN67 - Cancun, du 7 au 12 mars 2020
<b>Titre</b>	Discussion du GAC sur les recommandations et les impacts de la piste de travail 2
<b>Distribution</b>	Membres du GAC (avant la réunion) et du public (après la réunion)
<b>Date de distribution</b>	Version 1 : 15 février 2020